

Clubs normands signataires :

Club Pongiste Quevillais -

A l'attention de la ligue Normandie Tennis de Table

Fait le 10 décembre 2018

Objectif : Arbitrage des rencontres de niveau régional

Bonjour,

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de l'Arbitrage au sein des associations normandes, les clubs signataires souhaitent vous faire part de leurs remarques et vous proposent des évolutions.

Depuis la fusion des deux régions Normandes, l'arbitrage au sein de nos associations devient un vrai sujet de préoccupation aussi bien sur le nombre de prestations à réaliser, que sur le coût, mais aussi sur l'impact écologique.

En effet aujourd'hui, toutes les rencontres jusqu'au niveau régional 3 doivent être arbitrées par un juge-arbitre venant de l'extérieur. Cela oblige d'une part, d'avoir un nombre de juge-arbitres conséquent que le club doit réaliser par rapport à l'ensemble de ses équipes engagées. D'autre part, le coût concernant toutes les prestations est élevé et handicape la santé financière des associations, qui ont déjà pour la plupart des difficultés pour équilibrer les budgets au fil des saisons. (baisse de subventions déjà réalisées et à venir)

Plusieurs exemples montrent que ce système pose certains problèmes :

- Un juge arbitre va arbitrer à 60 kilomètres de chez lui pour une seule rencontre. Cela a donc un coût important de transport et surtout un impact écologique qui pourrait être très diminué par un juge-arbitre de club qui habite logiquement beaucoup plus près.
- Avec ce nouveau système, si la rencontre n'a pas trouvé de juge-arbitre officiel, le club n'est pas au courant et donc l'organisation de la rencontre est compliquée à mettre en place au dernier moment. Si c'était un juge-arbitre de club, le club pourrait prendre ses dispositions pour en avoir un de présent lors de la rencontre.

De plus, lorsque l'on regarde dans d'autres disciplines sportives, on s'aperçoit que dans des sports collectifs comme le basket et le hand-ball, les rencontres de niveau régional sont pour la plupart arbitrées par des arbitres ou juge-arbitres de club.

Un autre facteur important lors des juge-arbitrages des rencontres de championnat est le système Girpe. Ce système informatique adopté par de nombreux clubs, simplifie grandement les tâches administratives du juge-arbitre. Cela permet donc avec une formation préalable sur le logiciel, un gain de temps et d'efficacité important.

Un autre élément à prendre en compte, est l'uniformisation du système du juge-arbitrage. En effet, en Régionale 4, le club doit avoir un juge-arbitre de club sur place pour que la rencontre se déroule correctement. Il n'y a pas plus de problèmes avec ce système en régionale 4 qu'avec l'autre système pour les divisions supérieures.

Donc pour le bon sens de notre discipline, ce que nous souhaiterions, c'est que les rencontres du niveau régional ne soient plus arbitrées par des juges-arbitres extérieurs mais par des juge-arbitres de club (comme en régionale 4) qui ont donc le même diplôme et les mêmes connaissances sur la gestion d'une rencontre de tennis de table. Cela permettrait de diminuer le coût financier pour les associations mais aussi de diminuer l'impact écologique, qui est aussi un sujet majeur pour le futur. Bien entendu, si les clubs ont plus de deux équipes qui jouent en même temps, ils devront fournir minimum deux juge-arbitres pour que les rencontres se déroulent bien.

Dans le cadre d'un contentieux entre deux clubs, le responsable Régional de l'Arbitrage, devra nommer un juge-arbitre extérieur pour que la rencontre se passe le mieux possible.

En espérant que ce courrier aura un impact auprès des instances de la ligue de Normandie et que les modifications souhaitées puissent être apportées à partir de la saison 2019/2020,

Veillez agréer, nos salutations sportives,

Les clubs normands signataires